



testament et succession

Par **Faby7103**, le **08/10/2022** à **16:16**

Bonjour, Je viens vous soumettre un problème qui me perturbe énormément, je vais essayer d'être clair dans mes propos.

Nous tions une fratrie de 5 enfants. L'unj est décédé en 2005, un autre en 2014, pap est décédé en 2010 et mamant en 2018. Au décès de maman il y avait un testament qui avantageait notre frère ainé, quand le notaire a fait estimation des biens pour q'u'il nous règle succession a mon frère et moi il a refusé le montant estimant que le notaire le lèsaist. Comme avec lui 'accord à l'amiable était impossible nous avons donc saisi le tribunal, qui a rendu son verdict en décembre 2021, qui était d'accord avec l'estimation du notaire, nous avons donc plus qu'a finalisé vers celui-ci. Or notre frère ainé est décédé en février de cette année. Mon frère et avons été organisé ses obèques et ensuite nous nous sommes rendu à la maison familiale.. mais le hic était que l'une de nos cousine était en possession des clés et à refuser de nous les remettre, nous avons été dans l'obligation et sur recommandation du notaire et des gendarmes de faire intervenir un serrurier et de change la serrure. Quand nous avons pu avoir accès é la maion on s'est très vite rendu compte que bbeaucoup de choses manquaient (ordinateur, imprimante, armes non déclarées et surtout tous les papiers de notre frère).

Ensuite nous avons appris qu'ila vait mit pour testamantaire universelle cette cousine, quand le notaire en à eu connaissance elle m'a vite conseillé de le contester idem pour notre avocat, l'écriture (incertaine, rayure) et la signature ne correspond pas à celle de notre frère. Nous avons constiué un dossier et notre avocat est en attente de l'aval du tribunal pour le déposer.

Depuis cette cousine se comporte comme si tout était déjà à elle, elle a résilié les contrats d'électricité, d'esau, la voiture on ne sait pas ou elle est passée, l'aaassurance à éta résilié en mai et un certificat de cession est arrivé à l'assurance en mai avec ne vente qui date de décembre, mon frère était encore en activité elle a prévenu lezs gendarmes qu'elle ne pouvait plus se rendre dans la maison et eux au lieu de se déplacer par tléphone lui on consiellé de canger la serrure... Mon frèee et moi navons plus accès à la maison et cette semaine j'ai appris qu'elle a fait effectuer des travaux qsur la concession de mon frère, la mairie sns nous concerter l'a mis référent de la concession par simple présentation du testament, et surtout que elle s'est fait passer pour moi aux yeux des pompes funèbres qui eux aussi sans poser plus de question on fait les travaux par simple demande au téléphone de ma cousine.

Que pouvons nous faire en attendant le verdict de la justice qui j'espère saura reconnaître la fourberie et la malhonnêteté de cette personne. Il y a une grosse somme d'argent en jeu

d'ou le testament.

Suis-je endroit de déposer plainte pour usurpation d'identité?

Et tout simplement que me conseillez vous de faire pour la contrer

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2022** à **17:31**

Bonjour

Votre avocat serait-il un peu perdu dans ce dossier ?

Nous ne ferons pas mieux en terme de conseil.

Par **Faby7103**, le **08/10/2022** à **17:38**

Bonjour. Merci de me répondre.. non ça va il n est pas trop perdu mais il n est pas encore au courant du dernier événement... jusqu'à maintenant il était qssez confiant sur la finalité du dossier mais avec tout ce qui se rajoute j espère qu il le restera... c est un dossier très complexe ... en tout cas merci.